

Intervention de Mourad LAOUES

Conseiller municipal, Chalon

sur le rapport « PPA »

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Monsieur Lefèvre, nous ne partageons pas votre optimisme en page 3 du rapport, dans la description du dispositif proposé, où vous affirmez que

« le niveau d'exposition des populations est prévu en forte baisse ».

Nous n'avons pas la même lecture que vous du contenu de ce PPA. Notre appréciation est bien différente au regard des enjeux sanitaires et financiers des taux de concentrations des particules fines PM10, des oxydes d'azotes et d'ozone dans l'air, et d'une exposition prolongée des populations à ces polluants.

Vous avez raison de rappeler en page 1 que le « PPA prévoit une baisse significative du nombre de chalonnais concernés par des dépassements de valeurs limites, de 8 400 en 2009 à 800 en 2020 ».

Car c'est justement avec la mise en œuvre des 10 mesures proposées par le préfet, que nous obtiendrons cette baisse. Les 10 mesures qu'il aurait été utile de mentionner, d'ailleurs.

Autrement dit, cette baisse aura lieu si le PPA est adopté tel quel.

Or, le PPA que vous nous proposez d'adopter, manque très nettement d'ambition. Il n'aura donc aucun impact positif sur une quelconque amélioration de la qualité de l'air localement.

Les politiques locales de l'air, qu'elles soient attentistes ou ambitieuses, ont des effets à tous les niveaux et partout. L'air n'a pas de frontières. Rappelons tout de même que la France fait l'objet de contentieux depuis plusieurs années pour non respect des valeurs limites pour les particules PM10, fixées par la législation 2008 (directive européenne 2008/50 du 21 mai 2008).

Le non respect des normes, dû à au laxisme des politiques en la matière et ce depuis plusieurs années, a désormais de graves conséquences sanitaires et financières inacceptables.

En plus des amendes qui se chiffrent en millions, il faut rajouter le coût humain et financier en matière de santé publique. L'Organisation Mondiale de la Santé, qui classe la pollution de l'air parmi les cancérigènes, a publié des chiffres alarmants : 42 000 morts par an en France et plus de 380 000 en Europe. Chaque année, compte tenu des maladies respiratoires et autres allergies, l'air vicié coûte entre 0,7 et 1,7 milliards d'euros au système de santé français.

De plus, bien que médiatisés, le danger n'est pas seulement les pics de pollution (9 alertes en Saône-et-Loire sur l'année qui vient de s'écouler, d'après l'association Atmosf'air). L'exposition prolongée à des taux relativement faibles (donc dans la norme), l'est aussi, selon la revue médicale *The Lancet*.

Les personnes les plus sensibles (enfants, personnes âgées, asthmatiques ...) sont évidemment les premières concernées.

Face à ce constat, des mesures sont à mettre en œuvre pour atténuer et réduire considérablement les effets néfastes de la pollution. Ces mesures indispensables doivent être intégrées aux Plans de Protection de l'Atmosphère. Leur absence réduit évidemment les PPA au statut de coquille vide.

C'est pourquoi, elles doivent être déclinées à Chalon avec des objectifs clairs et chiffrés. Une politique climatique locale volontariste contribue à engager un cercle vertueux qui participe à réduire les impôts et

les dépenses de santé et à améliorer la santé des habitants.

Sur cette question de politique climatique la majorité précédente avait un projet qu'elle avait commencé à réaliser : La mise en place d'un Agenda 21 à la Ville, un Plan Climat Energie à l'agglomération, la valorisation de la coulée verte, la plantation d'arbres (1200 contre 500 abattus), la mise en place de prairies naturelles, l'attention portée aux vélos, etc.

Nous sommes donc stupéfaits devant la légèreté avec laquelle cette question de PPA est traitée, et devant l'absence de projet le concernant. Les mesures que vous nous demandez d'ignorer sont pourtant des leviers qui engageraient un peu plus Chalon dans ce cercle vertueux :

- La limitation de vitesse de 20 km/h sur l'A6, pour la faire passer de 130 à 110 autour de Chalon ? Inutile de demander au préfet de faire une étude complémentaire : de nombreuses études ont déjà eu lieu sur ce sujet (toutes les autoroutes se ressemblent). Doit-on vraiment gaspiller l'argent public pour vérifier si l'artère autoroutière principale française, qui concentre les flux les plus importants de véhicules, et avec des pics réguliers durant les périodes de vacances, expose les chalonnais à des taux de particules élevés ?

- L'information de la population chalonnaise ? Navré, mais le site internet de Chalon n'apprend rien sur l'indice de la qualité de l'air de notre ville. Quand bien même l'information y figurerait, ce n'est pas suffisant. Une partie de la population, les personnes âgées en majorité, justement l'une des plus fragiles, n'utilise pas cet outil. Ce type d'information doit être diffusé largement, et par des moyens divers : affichage au-moins hebdomadaire (pour les alertes c'est immédiat) dans les écoles et autres établissements scolaires, informations des associations sportives (puisque c'est déconseillé de faire du sport en présence de pollutions), information des maisons de quartier, maisons de retraite, etc.

- Comptage routiers et connaissance des flux ? Des informations indispensables pour réussir les Plans de Déplacement (Urbain, Administratif ou d'Entreprise), donc indispensables au PPA.

- Un Plan de Déplacement Urbain ? Un des points les plus importants. Un véhicule (thermique) qui ne pollue pas, c'est un véhicule qui ne circule pas. Promouvoir les modes de déplacements doux et aménager la ville afin d'inciter et d'accompagner les chalonnais à se déplacer autrement et facilement au quotidien, est une nécessité.

Tous les jours aux heures de pointe des files ininterrompues de véhicules aux entrées/sorties de Chalon, dont beaucoup de voitures avec une seule personne à bord. Autant de générateurs de particules fines et de GES.

A coté on voit quelques courageux cyclistes, obligés parfois de rouler sur les trottoirs pour des raisons de sécurité, tant il y a encore à faire de ce côté là.

Pour conclure, CHALON doit poursuivre le développement d'un PDU ambitieux, avec des objectifs chiffrés, qui doit intégrer au-moins les mesures suivantes :

- augmenter la part modale du vélo de 20 % d'ici 2020,
- poursuivre l'aménagement de l'espace urbain partagé entre différents usagers pour encourager les modes de déplacement alternatifs
- mettre en place un service d'autopartage à l'échelle du Grand Chalon
- enfin mettre en place la gratuité des transports publics les jours où le seuil d'alerte est franchi, ou est susceptible de l'être, suite à un bulletin d'alerte par exemple.

En raison de toutes ces réserves, de l'absence d'ambition de ce PPA, le groupe Chalon Autrement ne peut pas valider l'avis que vous proposez au conseil municipal tel quel.

Merci